

PV AG PORTAM du 3/11/2015:

Le quorum requis étant atteint , le président Maurice Wilkin ouvre la séance à 10 h.

Approbation du PV de l'AG 2014:

L'assemblée - approuve le PV de l'AG du 28/10/2014

Présentation des compte de l'association :

Mr JC WALHEER présente les compte de 2014-2015 .

Le document des comptes est distribué à l'assemblée

Mr A.Genot désigné comme vérificateur aux comptes approuve le rapport du trésorier Mr J.C. Walheer

Rapport d'activité 2015 :

Mr Wilkin présente le rapport d'activité de l'année écoulée (joint à la convocation)

Le Président déplore le refus de Mr Duchenne de concrétiser une rencontre en vue d'une collaboration, d'apaisement et d'attitude constructive.

Il nous est revenu , via un membre du CS rencontré à l'issue de l'AG de l'ASL de la veille , que la condition eut été de supprimer l'action en annulation de l'AG ASL de 2014 ; cette décision ne nous appartient pas vu qu'elle émane de 8 propriétaires indépendants. Il est à noter que le président du tribunal a demander le dépôt des écritures pour le 14/1/2015 , les plaidoiries interviendront dès que le dossier sera complet.

Election démission :

L'assemblée approuve la réélection ou l'élection de Mr Maurice Wilkin , président

Mr Albert Dupont , vice président et responsable publications

*Mr Jacques Stordeur , permanent sur les domaines
Mr Christian Dufrasne confirmé aux, relations
extérieures*

*Mr Jean- Caudé Walheer demande a être déchargé de
sa mission de trésorier et de son appartenance au CA ,
tout en restant membre de Portam. Approbation .*

*Il sera remplacé par Me Francine Wilkin , mandatée
pour ce poste à la gestion financière . Approbation .
Le CA de Portam remercie J.C. Walheer pour le travail
accompli durant 6 ans à ce poste parfois fastidieux.
Mr A.Genot , vérificateur , donne quitus à MR Walheer
pour la tenue des comptes.*

*Mr Denis JAMMET quitte également notre C.A puisqu'il
a vendu son lot en Décembre dernier .
Il était resté membre jusqu'à cette assemblée .
Approbation .*

*Le CA actuel se compose donc de 4 membres et de 2
conseillers :*

Mr WILKIN Président

Mr A DUPONT v/ Président et technique

Mr C DUFRASNE Contact et relations extérieures

Mr J STORDEUR Contact sur place

Mr A GENOT Conseiller technique

Mr José LEFEVRE conseiller « sage »

Débat sur la l'AG de l'ASL du 2/11 / 2015:

*Il faut avant tout faire remarquer que Portam n'est
pas opposé au projet de modification des espaces
ludiques , loin s'en faut . En effet c'est une réalité
indispensable. Seules les procédures financières sont*

contestées , faute de clarté et de transparence.

Un long débat se déroule principalement sur la convention TGA-ASL , qui apparaît plus comme un financement déguisé que comme la rétribution d'un service.

Différents points obscurs sont évoqués :

- vote d'une résolution le 4/6/2015 quant à la la conclusion d'une convention TGA- ASL qui n'existe pas puisque signée en juillet 2015. Avant cette date personne n'en connaissait le contenu.

- inquiétude quant au timing des travaux (Mr J.Lamy nous a affirmé avoir pris des risques)

- nouvelle réglementation urbanistique (7/9/2105) qui conditionne ce timing

- inquiétude concernant l'entrée et la vérification espaces ludiques (pétanques , plaine de jeux , animations , ...)

- perception de 12,5% pour l'accès des locataires dont les propriétaires ne passent pas par Lamy - Soleil. Ce pourcentage est calculé sur le tarif officiel de cette société.

On remarque que Lamy-Soleil ne respecte pas ses tarifs vis à vis des propriétaires qui lui font confiance (ex . : deux semaines en septembre louées 372 € au lieu de 560 ,???)

Toutes les informations et notre analyse de cette AGO 2015 vont être publiée sur notre site .

Divers

Le Président fait remarquer que pour

170 maisons à Vidauban les propriétaires paient maximum 2000€

790 maisons à Portiragnes nous payons 1000€ + 12,5% (dans certains cas)

Il est fait état d'une étude succincte que les propriétaires qui louent en direct peuvent encore y trouver leur intérêt. A chacun de faire son calcul.

Dans la lignée , l'ensemble des propriétaires constatent les prestations-nettoyage des services Lamy déplorable .

Ne serait ce pas là une des causes de défection ?

L'assemblée déplore la mise en exergue d'une liste de noms dans la procédure lancée contre le CS en vue de l'annulation de l'AG 2014 .

Il faut préciser que cette action a été initiée par plusieurs propriétaires et longuement réfléchi, après 4 années de demande d'organisation de scrutins plus démocratiques , transparents et en conformité avec la législation française.

De plus le refus d'avoir accès aux comptes (voir les demandes répétées de Mr Dufrasnes) engendre une grande suspicion.

Que veut-on nous cacher ?

Rappel

Notre site , associationportam , se veut avant tout informatif et n'attaque jamais les personnes.

Qu'il dérange , cela se comprend.

Portam reste une cellule de surveillance, d'informations dans le respect de tous.

Ces investigations nécessitent un travail de fond important , réalisé bénévolement.

Cependant , comme dans toute association nous avons quelques frais. Certain que vous aurez à cœur de nous soutenir à vous aider et non rester passif nous vous invitons à participer à cette action en versant votre quote-part de 20 € à notre Cpte en Belgique ; (voir sur notre site) code iban : BE 00137712130. code bic : GEBAEBB

Plus rien n'étant débattu Mr WILKIN ferme la séance.